



Badennoises, Badennois,

Ce bulletin municipal sera le dernier en ma qualité de Maire de la commune de Baden.

Voilà 25 années que les électeurs badennois m'ont confié la gestion de notre commune. J'ai fait de mon mieux en y consacrant beaucoup de temps afin de rendre notre cité la plus agréable possible en vue d'un développement harmonieux pour le bien-être de tous.

Je remercie celles et ceux qui m'ont soutenu dans cette tâche devenue de plus en plus contraignante. Ce n'est pas mon âge qui me dicte de passer la main mais un besoin de prendre un peu de recul.

La presse nous a annoncé une augmentation du chômage de plus de 9 % dans le département du Morbihan en 2013. A force de contrarier certains projets, les associations qui prétendent défendre l'environnement paralysent le développement des collectivités et par conséquent contribuent à cette hausse du chômage. Pourquoi s'opposer à la construction de la base nautique de Toulindac ? Il s'agit d'un projet de haute qualité environnementale. De plus, Vannes agglo a été primée pour la mise en place d'un Agenda 21. Cette pratique d'opposition systématique doit être condamnée haut et fort.

En poussant le raisonnement jusqu'à l'extrême, ne faudrait-il pas interdire l'accès aux chemins côtiers et à la plage ? Mais où allons-nous ?

Depuis 2006, nous disposons d'un Schéma de mise en valeur de la mer approuvé par l'ensemble des acteurs et des associations qui ont participé à sa rédaction. Dans ce document, il est bien prévu à Toulindac, une base nautique dotée à terre d'une aire de stockage pour les dériveurs dans le but de libérer une partie de la plage. Une base nautique doit être implantée à proximité de l'eau afin d'éviter un cheminement trop long et de permettre au chef de base d'avoir une vue sur le plan d'eau.

Mais au fait, savez-vous où habite la présidente de l'association des Amis des chemins de ronde qui a attaqué la base nautique ? Vous trouverez plus loin des plans qui en disent long.

La baie de Kerdelan est le meilleur plan d'eau du Golfe pour l'apprentissage et la pratique de la voile légère, en retrait de la navigation et en dehors des courants importants. Cet équipement devait venir compléter le plan nautique de Vannes Agglo qui comprend déjà une base à Séné, à Larmor - Baden et une autre à Arradon doit voir le jour très prochainement.

Les bases actuelles n'ont pas la capacité de recevoir les élèves scolarisés dans les écoles primaires de Vannes Agglo qui détient la compétence en matière de nautisme. Ceci permet à l'ensemble des enfants de l'agglo de découvrir et de pratiquer la voile, gratuitement. Vannes Agglo prend également en charge le coût du transport. Sans équipement conforme à la réglementation, comment allons-nous faire ? A moins que l'association mesurant l'importance de cet outil pour nos enfants, renonce à tous nouveaux recours et abandonne les précédents. Ce serait là un geste qui honorerait les associations.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous présente mes meilleurs vœux pour l'année 2014.

Le Maire,
Maurice NICOLAZIC